



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E188926

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2026

ÉDITÉ LE

16/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 04/07/2023
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 527 974 257 RCS

Siret : 527 974 257 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5045259

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 18121875112

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 18121875112

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : FBE

8 RUE EDOUARD BRANLY
ZAC DE JOUBALAN
29100 DOUARNENEZ

Téléphone : 02 98 74 33 01

Fax : 02 98 74 11 44

Portable : 06 88 84 45 19

Site Internet :

E-mail : fbe@entreprise-fbe.com

Responsabilité légale :
EVRARD ANNE GÉRANT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/11/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	25/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/09/2020
o Pompe à chaleur : chauffage	07/09/2020
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/09/2020
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/09/2020
o Ventilation mécanique	07/09/2020

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.